

République française
Commune d'Albiez-Montrond

Arrêté n° 17/2023

Autorisation d'occupation temporaire de la voirie pour installation de chambres Telecom et de canalisations

Monsieur le Maire

Vu la demande en date du 14 juin 2023 par laquelle UI AURA Constructel RCC demeurant 1 rue Jean-Baptiste Corot – Portes les Valence sollicite l'autorisation d'occupation temporaire de la voirie pour l'installation de trois chambres Telecom et de canalisations pour le compte de Orange.

Vu le code de la voirie routière

Vu le code général de la propriété des personnes publiques

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code l'urbanisme

ARRÊTE

Article 1.

UI AURA Constructel RCC est autorisée à occuper la voirie rue d'en Haut pour la réalisation des opérations d'installation de trois chambres Telecom et de canalisations entre le 23 juin 2023 et le 3 décembre 2023.

Article 2.

Il appartient à la société UI AURA Constructel RCC de sécuriser le chantier et de tout mettre en œuvre pour restreindre le moins possible la circulation.

Article 3.

Monsieur le Secrétaire général, Monsieur le responsable des Services techniques de la commune d'Albiez-Montrond et Monsieur le Commandant de gendarmerie sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Albiez-Montrond,
le 22 juin 2023
Monsieur le Maire,



Monsieur le Maire
DIDIER Jean

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les 2 mois à compter de sa notification.